

Faire Vivre les Droits des
Personnes Accompagnées
Appel à participation

**CVS,
nos bonnes
pratiques !**

Appel à participation dédié aux CVS des établissements et services médicaux-sociaux accompagnants des personnes âgées en Auvergne Rhône - Alpes

Préambule

➤ France Assos Santé

Union d'Associations Agréées en santé qui portent la voix des usagers du système de santé.



Notre mission est d'informer et défendre les droits des patients.

➤ Projet Faire Vivre les Droits des Personnes Accompagnées

Au niveau régional, notre délégation Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, pour porter la voix des personnes accompagnées par les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)!

✓ Porter la voix des personnes accompagnées par les établissements et services médico-sociaux

En valorisant les Conseils de la vie Sociale comme lieu d'expression, de participation et de promotion des droits !

✓ Faire connaître les droits collectifs des personnes accompagnées

En organisant 2 journées régionale de travail en 2025

- 1) Secteur « personnes en situation de handicap » : 22 mai 2025
- 2) Secteur « personnes âgées »: 27 novembre 2025.

Nos objectifs



Renforcer l'appropriation des CVS comme espace de participation, d'expression et de prise en compte de la parole des personnes accompagnées



Echanger sur ses pratiques en CVS.



Valoriser des pratiques innovantes et/ou vertueuses des CVS grâce à des retours d'expériences.

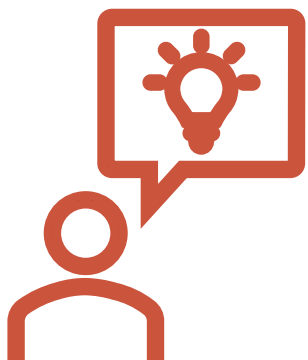


Coconstruire et réfléchir à des pistes d'amélioration des pratiques en CVS.

Notre Appel à Participation

Pour recueillir les expériences de terrain, les « bonnes pratiques, les bonnes idées » en CVS, nous lançons **un appel à participation**.

Les « bonnes pratiques, les bonnes idées », ce sont des expériences de terrain, des modalités pratiques qui rendent effectif le droit « collectif » des personnes accompagnées à s'exprimer et à participer grâce au CVS



**Nous comptons sur vous pour présenter
vos bonnes idées en CVS !**

Le jury « CVS personnes âgées »

Cet appel à participation a été co-construit avec un « **jury CVS personnes âgées** » composé comme un CVS : avec des personnes résidentes en EPHAD, des professionnels accompagnants et de direction, des représentants des proches et des familles, des personnes invitées

Le jury **analysera** les dossiers reçus et **décernera les prix** remis le **27 novembre** pour valoriser les bonnes idées des CVS



Pourquoi répondre à cet appel à participation ?

- ⇒ Mettre en lumière votre CVS et ses membres...
- ⇒ Valoriser ce que vous faites de constructif au sein de votre CVS ...
- ⇒ Montrer comment le CVS peut améliorer réellement la vie des personnes accompagnées en établissement médico-social...
- ⇒ Récompenser les savoir-faire de votre CVS...
- ⇒ Recevoir un prix pour récompenser vos bonnes pratiques !



Qui peut répondre ?



- ✓ Les membres des CVS exerçant dans les établissements médico-sociaux accueillants des personnes âgées en Auvergne-Rhône-Alpes.
- ✓ IMPERATIF : réponse co-portée par l'un des membres du collège des personnes accompagnées ou du collège des représentants des familles / de l'entourage.
- ✓ Les membres du jury et les structures qu'ils représentent ne peuvent pas participer !

Qu'est ce qui sera évalué ?



Par **bonnes pratiques**, on entend :

- ✓ Des pratiques innovantes et pertinentes au regard du type du public accompagné.
- ✓ Des pratiques qui vont au-delà de la simple application de la réglementation.
- ✓ Des pratiques qui rendent effectifs les droits collectifs des personnes accompagnées.
- ✓ La faisabilité des pratiques.
- ✓ La capacité de pérennisation de ces bonnes pratiques.



Comment répondre à cet appel à participation ?

Pour répondre, il faut constituer un **dossier de candidature** composé de

- ✓ La présentation du CVS et les coordonnées de ses membres (**Fiche A**)
- ✓ La présentation de la bonne pratique que vous voulez présenter. (**Fiche B**)
- ✓ Le formulaire de consentement à l'utilisation des données (**Fiche C**)

Il est **impératif** de joindre toutes pièces justificatives de la bonne pratique (Compte-rendu, ordre du jour, journal, diaporama, vidéo, photos,).



Vous pouvez utiliser d'autres supports que les fiches A ou B, **si** toutes les informations demandées y figurent

Comment répondre à cet appel à participation ?



Vous pouvez nous envoyer vos réponses à compter du **18 juin** jusqu'au **30 septembre 2025**

Les prix des « bonne pratiques » seront remis lors de la journée régionale du **27 Novembre 2025**

Si vous avez besoin de plus **d'informations**:

- Contactez Sophie ou Laura par mail monCVS@france-assos-sante.org ou par téléphone au 04 78 62 24 53.
- Retrouvez le dossier de candidature et des informations sur le CVS sur notre page internet dédiée : <https://bit.ly/monCVS-PA>

A qui envoyer votre réponse à cet appel à participation ?

Vous pouvez envoyer votre dossier et vos pièces justificatives :

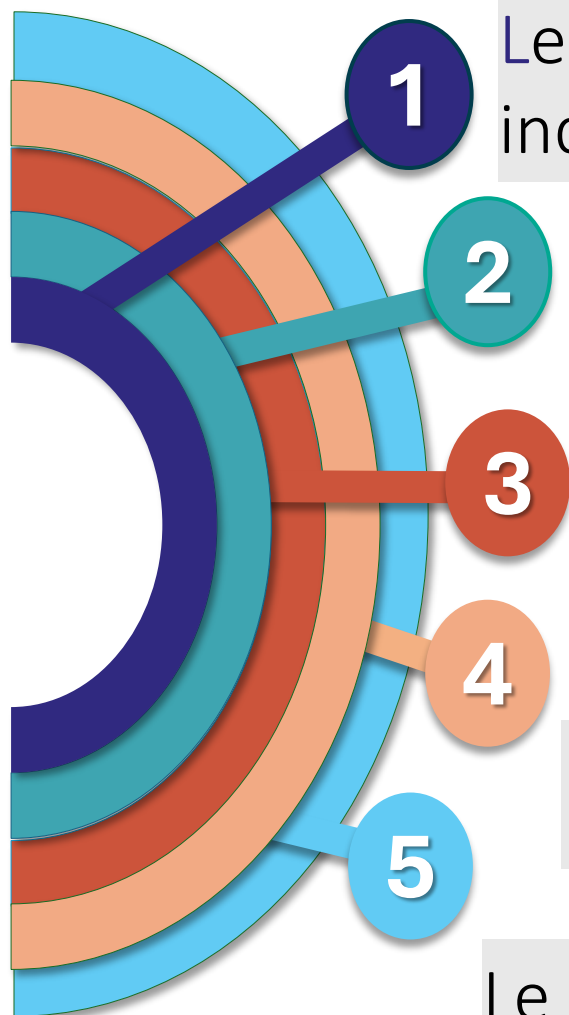
=> à l'adresse mail : monCVS@france-assos-sante.org

=> par courrier : France Assos Santé, 129 rue de Créqui, 69006 Lyon



si vous souhaitez nous envoyer des pièces justificatives qui sont difficiles à envoyer par mail : contactez-nous !

Les rubriques pour valoriser vos bonnes pratiques



1 Le CVS une instance de défense et de promotion des droits individuels et collectifs en établissement médico-social

2 Le CVS, une instance vivante

3 Le CVS recherche et prend en compte la parole des personnes accompagnées

4 Le CVS co-acteur de la qualité

5 Le CVS est ouvert sur son environnement

① Le CVS, une instance de défense et de promotion des droits individuels et collectifs

1.1 Les membres du CVS connaissent et se sont approprié les droits actualisés des personnes accompagnées.

1.1.1 Un travail est réalisé avec les membres du CVS pour s'approprier les droits,

1.1.2 Le CVS s'assure que les personnes ET les familles soient informées de leurs droits

1.2. Les membres du CVS connaissent et se sont appropriés les outils de la loi 2002 qui permettent le respect des droits

1.2.1 Les membres du CVS coconstruisent ces outils

1.2.2 Le CVS est consulté et donne son avis sur la méthode de construction de outils

① Le CVS, une instance de défense et de promotion des droits individuels et collectifs

1.3. Les membres du CVS connaissent et relaient l'information sur les « procédures »

1.3.1 Le CVS est informé de ces procédures et des recours possibles

1.3.2 Le CVS informe les personnes accompagnées des modalités de saisie pour faire respecter leurs droits individuels

1.4. Le CVS a mis en place des modalités pour être informé de ce qui se passe dans l'établissement, afin de proposer et suivre des actions correctives auprès des personnes accompagnées, des familles et des professionnels,

② Le CVS, une instance vivante

2.1 La communication autour du CVS est adaptée au public accompagné par l'établissement

2.1.1 Les outils de fonctionnement du CVS sont proposés dans des méthodes de communication et d'animation adaptées pour les personnes âgées et leurs proches

2.1.2 Ces éléments sont diffusés aux personnes accompagnées, aux familles, etc.

2.1.3 La compréhension des éléments transmis est recherchée

② Le CVS, une instance vivante

2.2. La composition du CVS est précisée et connue

2.2.1 Le règlement intérieur précise le rôle des membres de droit et celui des invités

2.2.2 Les modalités d'élections sont précisées et connues des membres de chaque collège.

2.2.3 Des adaptations sont possibles et prévues pour accompagner et soutenir les présidents et vice-président issus du collège des personnes accompagnées et/ou des représentants des familles.

② Le CVS, une instance vivante

2.3 Le fonctionnement du CVS est adapté aux besoins des personnes accompagnées.

2.3.1 Le règlement intérieur est régulièrement révisé et mis à jour

2.3.2 Les réunions du CVS sont organisées en tenant compte des calendriers et disponibilités horaires de tous les membres.

2.3.3 Tous les membres du CVS sont formés à leurs mandats.

2.3.4 Les ordres du jour sont construits sur la base des besoins collectifs exprimés par les personnes accompagnées, les familles et les professionnels

② Le CVS, une instance vivante

2.4 L'animation du CVS est adaptée aux besoins des personnes accompagnées

2.4.1 L'animation des réunions est confiée au président ou vice-président.

2.4.2 Des modalités et des outils adaptés sont proposés pour faciliter l'animation de la réunion sans mettre en difficultés les personnes accompagnées (enceintes sonores, micro, visuels en gros caractères),

2.4.3 Un temps est prévu dans la réunion pour répondre aux questions diverses.

③ Le CVS recherche et prend en compte la parole des personnes accompagnées.

3.1 La parole des personnes accompagnées est largement recueillie.

3.1.1 Un ou plusieurs outil(s) sont mis en place pour recueillir la parole des personnes accompagnées pour préparer les réunions du CVS

3.1.2 Des outils sont mis en place pour recueillir et prendre en compte, tout au long de l'année, la parole des personnes accompagnées, en particulier la parole recueillie oralement.

3.1.3 Les membres du CVS sont sensibilisés à la prise en compte collective des besoins individuels.

3.1.4 les modalités de recueil de la parole permettent une libre expression sans freins ni crainte de représailles dans un esprit de transparence et au service du collectif

③ Le CVS recherche et prend en compte la parole des personnes accompagnées.

3.2 La parole de l'entourage est recherchée.

3.2.1 Des outils adaptés sont promus et utilisés pour faire connaître les CVS et recueillir la parole de l'entourage : familles, proches mais aussi les bénévoles associatifs intervenants auprès des personnes accompagnées.

3.2.2 Des modalités spécifiques et adaptées, pas uniquement numériques, sont mises en place pour rechercher la parole des familles et de l'entourage les plus éloignés géographiquement.

3.2.3 Les outils et événements de communication dédiés aux familles et aux proches (fête des familles, infolettre, gazette..) prévoient toujours des espaces d'expression permettant au CVS de recueillir leur parole.

③ Le CVS recherche et prend en compte la parole des personnes accompagnées.

3.3 En cas de carence des membres élus dans les collèges des personnes accompagnées et / ou des personnes de l'entourage et des familles, le CVS, prévoit des modalités pour recueillir la parole des personnes

3.3.1 Des personnes accompagnées, des familles, l'entourage sont invités ponctuellement aux réunions du CVS sur un objet précis en articulation avec les membres élus

3.3.2 Le règlement intérieur du CVS prévoit des règles pour s'assurer que la parole de tous soit prise en compte.

3.3.3 Le règlement intérieur prévoit des modalités permettant à des familles de continuer à siéger au CVS même si leur proche accompagné est décédé ou n'est plus accompagné par l'établissement.

④ Le CVS, co-acteur de l'amélioration de la qualité.

4.1 Le CVS connaît son champ d'intervention pour améliorer le fonctionnement de l'établissement (*vie quotidienne, animations, services, projets, entretiens des espaces, relations avec l'extérieur, transports des personnes en situation de handicap*)

4.1.1 Les membres élus du CVS connaissent le cadre légal du CVS, son champ d'action, et les rôles de chacun.

4.2 Le CVS donne son avis sur le fonctionnement de l'établissement et émet des propositions qui sont suivies concrètement et évaluées via un plan d'action.

4.2.1 le CVS met en place des modalités de suivi, y compris intermédiaire, des plans d'actions de manière précise (atteintes des objectifs, pilotage des actions, raisons des écarts ...) qui apparaissent clairement dans les comptes-rendus de réunions CVS)

④ Le CVS, co-acteur de l'amélioration de la qualité.

4.3 Le CVS, sans être un organisme de contrôle, est associé et a les moyens de participer au plan d'amélioration continue de la qualité

4.3.1 Les membres du CVS sont sensibilisés aux outils de suivi de qualité.

4.3.2 Le CVS est associé étroitement à la démarche de recueil de la satisfaction par questionnaire des personnes accompagnées et des proches (construction, diffusion, aide au remplissage, restitution des résultats...)

4.3.3 le CVS est informé, mobilisé et associé à la démarche d'évaluation de l'établissement y compris dans la déclinaison des plans d'action d'amélioration continue de la qualité et dans la restitution des résultats

④ Le CVS, co-acteur de l'amélioration de la qualité.

4.4. Au-delà de l'information, le CVS donne son avis et émet des propositions concrètes sur les différents plans (plan bleu ; plan de prévention des risques liés à la maltraitance, ...)

4.5. Le CVS est activement mobilisé pour la rédaction du projet d'établissement et est particulièrement acteur de la démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance.

4.4.1 le CVS s'assure de la diffusion et de l'appropriation du plan de prévention et de lutte contre la maltraitance par les personnes accompagnées, les familles, les professionnels

4.6. Le CVS est informé des plaintes et des Evénements Indésirables Graves (EIG) ; il est informé des mesures correctives prises. Il peut donner son avis sur celles-ci.

④ Le CVS, co-acteur de l'amélioration de la qualité.

4.7 Si l'établissement accueillant des personnes âgées est rattaché à un établissement sanitaire (hôpital, clinique) :

4.7.1. Des liens de coopération et d'articulation existent entre le CVS, les représentants des usagers et la commission des usagers (CDU) de l'établissement sanitaire.

4.7.2. Les membres élus du CVS sont informés, audités et associés aux démarches d'amélioration de la qualité et/ou de certification de l'établissement sanitaire duquel il dépend.

⑤ Le CVS est ouvert sur son environnement.

5.1 Le CVS est ouvert sur son environnement extérieur direct.

5.1.1 Des invitations sont systématiquement envoyées aux partenaires concernés par la réunion (par exemple, membres de la mairie, associations, etc...).

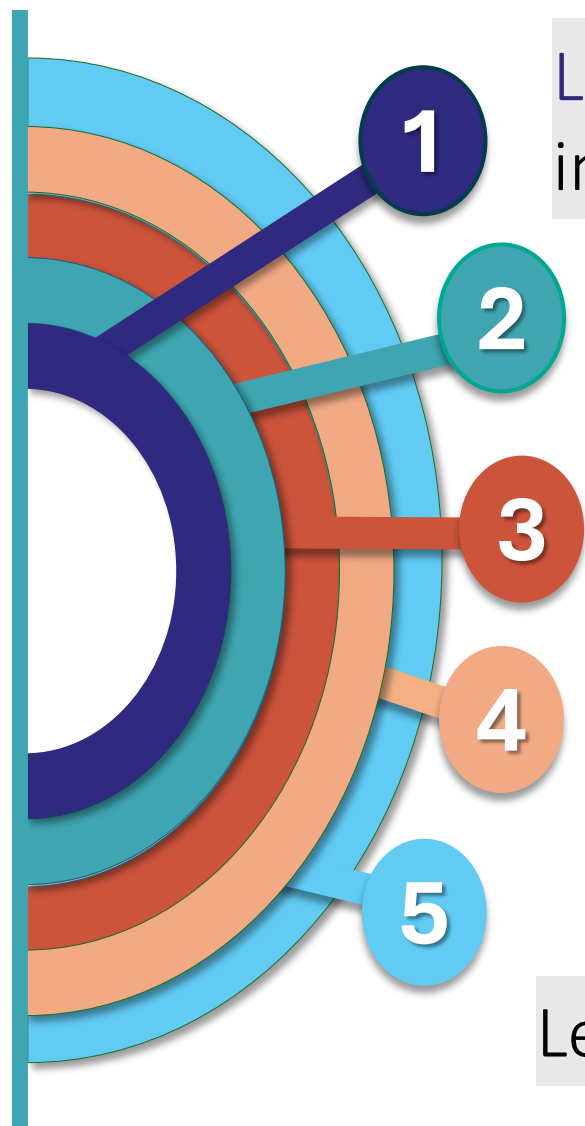
5.1.2 Une communication est dédiée à la présentation du CVS à destination des familles / entourages, partenaires, etc...

5.1.3 Des outils/ supports de communications sont utilisés pour présenter le CVS.

5.2. Le CVS est en lien avec d'autres CVS.

5.2.1 Des rencontres sont organisées régulièrement avec d'autres CVS pour partager des idées ou échanger des outils entre membres élus du CVS.

Les rubriques pour valoriser vos bonnes pratiques



1 Le CVS une instance de défense et de promotion des droits individuels et collectifs en établissement médico-social

2 Le CVS, une instance vivante

3 Le CVS recherche et prend en compte la parole des personnes accompagnées

4 Le CVS co-acteur de la qualité

5 Le CVS est ouvert sur son environnement



APPEL À CANDIDATURE

N'hésitez plus à participer!

- Fiche A: Présentation du CVS (téléchargeable => [Fiche A](#))
- Fiche B: Présentation de vos bonnes pratiques (téléchargeable => [Fiche B](#))
- Fiche C: Formulaire de consentement pour l'utilisation des données => **obligatoire!!** (téléchargeable => [Fiche C](#))
- Toutes pièces jointes utiles (document, vidéo, photo, gazette....)



Appel à participation : CVS, nos bonnes pratiques !

Une question ?

→ monCVS@france-assos-sante.org

Besoin de ressources ?

→ <https://bit.ly/monCVS-PA>

Vos contacts ?

→ Laura ou Sophie, chargées de missions à France

Assos Santé Auvergne Rhône Alpes: **04 78 62 24 53**

MERCI